

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AMERICAIN**
représentée par sa présidente, Madame Brigitte SCHLEIFER
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 34898527600032

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2018 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2019 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant aux annexes 1 à 4 de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Lorsque le temps d'évaluation conduit avec la fédération à la fin de la première année d'exécution a mis en évidence des décalages notoires dans la réalisation des actions, les annexes 1 à 4 sont modifiées en conséquence et intégrées au présent document.

Le ministère s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs et actions dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Conformément à l'article 10 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 (CPO 2018-2020), et compte-tenu des éléments qualitatifs relevés lors des entretiens intermédiaires, une contribution financière aux projets et actions de la fédération qui concourent à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la CPO 2018-2020 est apportée en 2019 par le ministère chargé des sports.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant prévisionnel de la subvention attribuée dans le cadre de l'article 4 de la CPO 2018-2020 à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2019 s'élève à **29 000 €**.

Compte-tenu des 29 000 € de fonds dédiés qui ont été identifiés en 2018, le montant de la subvention versée pour l'année 2019 sera donc de 0 €.

Cependant, en cas de non réalisation de projets, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à l'association (à savoir les fonds dédiés à hauteur de 29 000€).

L'association s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des projets, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 1, 3 et/ou 4 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à *Océ* au compte de la F.F.F.A
Code établissement : *30066* Code guichet : *20261*
Numéro de compte : *600 20447501* Clé RIB : *95*

L'ordonnateur de la dépense est le ministère des sports.

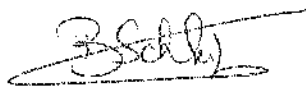
Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès de la ministre des sports pour l'État.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

13 MAI 2019
Fait à Paris le *13 mai 2019*

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE FOOTBALL
AMERICAIN



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports
Gilles Quéneherve
GILLES QUÉNEHERVE

~~VISE LE DANS CHORUS PAR LE~~
~~CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~
~~N° EJ~~

ANNEXE 1

LE PROJET

LE PROJET

Obligation : L'association s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1 de la convention. Ce projet décline la ou les différentes actions contribuant à sa mise en œuvre, dont chacune fait l'objet d'une fiche de présentation selon le modèle suivant :

1. Description du projet (mentionné à l'article 1 de la convention)

Développement de la Mini French Ligue (MFL)

Pourquoi la « MINI FRENCH LIGUE » ?

La Fédération française de football américain (FFFA) est une fédération qui s'est construite sur deux axes :

- une pratique compétitive, sans doute pour prouver son existence en tant que sport ;
- une pratique majoritairement développée chez les hommes et les femmes entre 17 et 25 ans.

L'objectif est donc de s'ouvrir à de nouveaux mondes et de proposer une nouvelle activité aux jeunes des écoles, des structures associatives pour en amener le plus grand nombre vers les clubs.

Il s'agit donc de faire découvrir de nouvelles disciplines sportives mixtes et dynamiques aux jeunes tout en leur proposant une réflexion sur des thématiques citoyennes qui nous concernent tous : l'écologie, le respect des différences, l'histoire, les pays et les nations.

- Le football américain est un sport où le nom des équipes est important.

En plus des équipements qui sont le symbole de notre sport, le look, les couleurs des équipes, les logos attirent et suscitent beaucoup de curiosité et d'intérêt.

La proposition de quatre équipes avec tous leurs équipements répond positivement à la volonté d'appartenance à un groupe et à une communauté actuellement très répandue chez tous les jeunes.

- La « MFL » s'inspire de cette référence. Il nous semble évident que nous devons utiliser toute la richesse de cet environnement pour :

- o faire découvrir aux jeunes les bénéfices de pratiques sportives codifiées et élaborées pour un épanouissement physique et une structuration personnelle et sociale ;
- o inciter les jeunes à réfléchir sur des thématiques transversales importantes qui sont au cœur des problèmes de notre société :

- ✓ L'ÉCOLOGIE, L'ENVIRONNEMENT avec l'équipe des « AIGLES »
- ✓ LES PAYS, LES NATIONS, ce qui nous lie, avec l'équipe des « PATRIOTES »
- ✓ LE RESPECT D'AUTRUI ET DES DIFFÉRENCES, LES COMMUNAUTÉS avec les « INDIENS »
- ✓ L'HISTOIRE DES PAYS ET DES INDIVIDUS, L'INNOVATION avec les « PIONNIERS ».

L'organisation de tournois « inter MFL » donnera lieu à des rencontres sportives mais aussi à des échanges culturels et sociaux.

Il permettra aussi aux éducateurs de travailler autour de problématiques quotidiennes et aussi de donner à réfléchir à nos jeunes sur les Citoyens qu'ils veulent être.

C'est quoi la « MFL » ?

Une proposition d'un cycle de 6 séances de « **mini foot** » où la volonté est de faire découvrir une **nouvelle activité sportive mixte**.

L'ensemble des situations proposées peuvent rapporter des points si l'on souhaite installer un mode de valorisation de l'apprentissage, et récompenser la volonté de s'impliquer dans l'exercice tout autant que de « gagner » ou de « réussir ».

C'est aussi le positionnement de deux séances d'échange sur les thématiques transversales choisies par les jeunes eux-mêmes au travers de leur nom d'équipe.

C'est enfin, l'organisation de deux sessions de réflexion sur les stratégies à jouer et les chorégraphies à réaliser.

Comment ?

Il s'agit de proposer la découverte de l'activité « **mini foot** » dans les tenues qui rappellent celles que l'on voit à la télévision ou sur internet et qui renvoient à une imagerie de référence.

Les « mini-footballeurs » portent des équipements similaires à ceux des « grands ».

Les jeunes ont un « vrai look qui déchire ! ».

Pour qui ? Où ?

Pour tous les **jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans** dans le cadre :

- d'un cycle scolaire au sein d'une école
- d'un centre de loisirs
- d'un club ou d'une ligue
- d'un projet d'animation par le sport que l'on soit :
 - o dans un Quartier Prioritaire de la ville (QPV)
 - o ou une Zone Rurale à Revitaliser (ZRR).

S'équipe et créer une animation ou une pratique « **MFL** » c'est mobiliser les jeunes, l'éducateur et son club, les éducateurs de la structure et des parents dans un même projet collaboratif.

La FFFA et les secteurs cibles : QPV et ZRR

Comme le prouvent les chiffres du dernier ATLAS des fédérations sportives, la FFFA est la **fédération sportive de grand terrain qui est proportionnellement la plus présente dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville)**. Le football américain est un sport qui, dès les origines, s'est développé dans les métropoles et les quartiers.

Le rôle social et d'insertion par le sport est dans l'ADN de la FFFA.

La présence des clubs dans les **Zone Rurales à Revitaliser (ZRR)** est liée à plusieurs raisons historiques mais son développement est lié à l'implantation de Conseillers Techniques Régionaux Fédéraux (CTRF), dont les postes sont financés par les ligues et la FFFA grâce à un conventionnement, et à leurs équipes techniques (ETR).

Le « mini foot », qui ne nécessite pas d'effectifs importants (pratique à 5 contre 5) et qui permet aux garçons et aux filles de jouer ensemble, représente des disciplines qui peuvent s'implanter durablement dans ces zones « dé-sportifiées ».

Quand ?

Les cadres de la DTN travaillent depuis plusieurs mois sur la « MFL ».

Il s'est agi de partir d'une feuille blanche car les équipements en mousse n'existaient pas.

Les premières plaquettes et les premiers casques et épaulières viennent juste de sortir.

2. Description de l'action (à reproduire autant de fois que nécessaire)

a) Objectif(s) :

Faire connaître et développer la "MFL"

« PRATIQUER » :

Pour que la FRANCE bouge, la FFFA a inventé une nouvelle forme de pratique avec la « MFL », du "mini foot" qui mélange les règles d'évitement du flag et les codes du football américain : équipements et nom d'équipes.

En revanche, convaincue par ce concept de « mini foot » et de casque en mousse, la FFFA a découvert qu'il n'existait aucun équipement de ce type, même en s'adressant aux pays majeurs de la discipline.

La FFFA s'est donc trouvée dans l'obligation de concevoir des équipements en mousse aux couleurs des équipes des AIGLES, des PATRIOTES, des INDIENS et des PIONNIERS, symboles des thématiques citoyennes associées : **l'écologie, le patriotisme, le respect de l'autre et des cultures et l'Histoire.**

La conception des casques, épaulières, maillots a impliqué la recherche de fabricants en France, en Europe et dans le monde entier, la prise en compte des normes, la protection juridique des créations, la mise en place d'un service après-vente.

Depuis plusieurs mois, une centaine d'équipements « prototypes » sont sur le terrain pour être testés. Passée cette période de validation, il s'agira de multiplier le nombre des équipements actuels, d'assumer le SAV des équipements.

Le bilan de l'année 2018 et le retour des pratiquants est riche en enseignements :

Positifs :

1. Le concept est riche et réussi. Quelle que soit la nature de ceux qui ont découvert la « MFL », tous ont souligné l'attrait évident que la « MFL » produisait pour les jeunes. Ils entrent dans un « univers », ils s'équipent pour « vivre une aventure ».
2. Le double projet sportif et citoyen séduit les structures qui souhaitent travailler sur les deux aspects.

Négatifs :

1. Le coût d'investissement est un frein évident pour le développement de ce projet. De très nombreux clubs nous ont fait savoir qu'ils ne pouvaient investir dans le coût de ce kit de 20 équipements (2 700 euros).

2. Le manque criant de ressources humaines sur place pouvant accompagner les clubs, travailler autour du projet et faciliter son développement : contacter les écoles, les centres de loisirs, les autres clubs.

De très nombreuses structures n'ont pas souhaité embaucher par manque de moyens, ce qui les paralyse dans leur volonté de présenter leurs disciplines hors du petit périmètre du club, c'est-à-dire dans les milieux scolaires, d'animation et de jeunesse.

Fort de ces constats récurrents et majoritaires, il a fallu repenser le projet « MFL » dans sa réalisation et son développement sur le territoire.

Le projet reste de pouvoir proposer une nouvelle activité avec en son sein un « double projet » sportif et citoyen à l'ensemble de la communauté fédérale et extra-fédérale (écoles, centres de loisirs...).

La volonté est d'offrir à tous les clubs qui le souhaitent la possibilité de se servir de l'attrait des kits « MFL » et du « mini-foot » pour proposer une nouvelle activité sportive et citoyenne.

Les freins constitués par le coût d'investissement et par la disponibilité en ressources humaines doivent être minimisés pour la réussite de ce projet.

Pour ce faire, la FFFA va investir dans l'achat de 10 kits.

Le développement du nouveau projet de développement de la MFL va s'articuler autour des acteurs locaux :

- les CTRF des ligues conventionnées auront au sein de leurs missions un rôle spécifique dans la coordination des actions MFL au sein de leurs territoires ;
- le déploiement sur le territoire va pouvoir se faire au travers des services civiques fédéraux mis à disposition des structures affiliées ;
- cette nouvelle capacité permet donc à la FFFA d'améliorer son service public vers le plus grand nombre en joignant au kit d'équipements MFL un assistant de développement du projet ;
- **la FFFA investira par l'embauche d'un ETP chargé notamment de coordonner et d'évaluer l'action de ces jeunes « Services civiques » mis en appui du projet sur les ligues régionales.**

Soucieuse de rester auprès de tous les clubs et d'offrir à la majorité cette volonté de s'ouvrir et d'accueillir des jeunes au sein des clubs de football américain et flag à partir de 8 ans, la FFFA continuera, dans la limite de ses moyens, à aider au travers de son Fonds de Développement des Clubs Citoyens les structures qui créeront des sections jeunes U8/U10 et U12.

« INFORMER » :

La FFFA a décidé de toucher le plus grand nombre en distribuant les **plaquettes** qui décrivent les objectifs de cette « nouvelle activité sportive et citoyenne », et qui proposent des séances pédagogiques « clés en mains » enrichies d'une dimension citoyenne.

Les séances sportives sont basées autour d'une approche ludique. Tout autant que la réussite et la victoire, la volonté d'apprendre et l'effort investi sont aussi valorisés.

Ces supports ont pour vocation à être transmis aux services des sports des différentes collectivités locales et territoriales qui peuvent être promoteurs de ces nouvelles pratiques mixtes et citoyennes.

« S'INTEGRER » :

- a) A partir de 2020, la FFFA développera un **PASSEPORT** entre le lieu de découverte éventuel (école, centre de loisir...) et le club.

La création d'un "PASS 3D" (passeport pour 3 disciplines : football américain, flag et cheerleading) cherche à faciliter l'intégration de jeunes des QPV et des ZRR au sein des associations sportives à proximité.

Ce "PASS 3D" sera distribué à chaque jeune venant découvrir une de nos disciplines, dont ceux découvrant la « MFL ».

Ce PASS engendre une remise automatique du prix de la cotisation fédérale et sera valable sur une saison entière.

L'objectif est donc de créer des "PASS 3D" dont la charte graphique est une déclinaison des visuels de la MFL.

- b) Dans cette optique, le **développement du football américain féminin** est l'expression d'une fédération toujours moins cloisonnée, plus ouverte à la mixité des pratiques.

Jusqu'à la catégorie moins de 16 ans, la pratique du football américain est mixte et ce n'est que plus tard que la séparation se fait pour des raisons évidentes de sécurité et de prévention des blessures.

Le développement du football américain féminin est actuellement freiné par un essaimage géographique de ses bassins de joueuses.

L'action visée est de développer le nombre de stages de ligues régionales dans des buts multiples :

- réunir les forces vives de la discipline, joueuses et entraîneur(e)s dans un échelon régional
- organiser des rencontres inter-ligues
- former et détecter les meilleurs potentiels
- former et détecter des entraîneur(e)s féminin(e)s actuellement trop peu nombreux.

Coût de l'action		Subvention (autorité publique qui établit la convention)	
		Montant	Taux de financement
	200 000 €	113 500 €	56,75%
2018	90 000 €	60 000 €	
2019	55 000 €	19 000 €	
2020	55 000 €	34 500 €	
Charges les plus importantes			
2019	ETP gestionnaire des actions MFL et des Services Civiques	30 000 €	
2020	ETP gestionnaire des actions MFL et des Services Civiques	30 000 €	

b) Public(s) visé(s) :

- Pour la MFL : jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans
- Pour les plaquettes : responsables des centres associatifs, directeurs et responsables d'établissements scolaires
- Pour la pratique de football américain féminin : licenciées à partir de 16 ans

c) Localisation :

- Priorité d'actions au sein des QPV et ZRR.
- Distribution des **plaquettes dans les maisons de quartier**, les maisons pour tous, centres de loisirs, écoles.
- En 2020 distribution des **PASS 3D** sur les sites de découverte de la MFL : maisons de quartier, les maisons pour tous, centres de loisirs, écoles.
- Actions vers toutes les ligues et notamment les ligues conventionnées via les CTRF/RTR appuyés par les Services Civiques pour les actions MFL et de stages de football américain féminin.

d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche, calendrier, etc...

- Création d'un emploi de coordonnateur du développement du projet MFL sur les territoires.
- % de temps de travail des membres de la DTN autour du projet MFL.
- % de temps de travail des cadres salariés de la FFFA : communication et administratifs.
- Dessinateur / Imprimeur pour plaquettes et PASS 3D.
- Mise à disposition de cadres fédéraux intervenants du développement féminin.
- Frais investis par les ligues / ou les ETR lors des actions de football américain féminin.
- Frais investis appui du projet MFL et des « Services Civiques ».

Calendrier	Outil	Démarche
Avril 2019		Validation Agrément FFFA Service Civique
Septembre 2019		Recrutement ETP gestionnaire Projet Service Civique
Octobre 2019	Achat équipements MFL	Mise à disposition des ligues
Novembre 2019	Réunions, entretiens	Recrutement des Services Civiques dans les ligues
Novembre 2019	Site internet + courriers + séminaire CTRF	Lancement campagne de communication relance MFL 2
Décembre 2019		Début des opérations de terrain avec les CTRF et les SC

3. Description de l'action (à reproduire autant de fois que nécessaire)

a) Objectif(s) :

➔ FORMER ET SE FORMER

« ANIMER HORS DE LA FFFA » :

Pour que la FRANCE bouge, il est nécessaire que l'on forme les intervenants des structures d'animation, des centres de loisirs, des écoles à ces nouvelles disciplines.

Il est incontournable de connaître les règles de base du « **mini foot** » (de U8 à U12) pour les enseigner, de comprendre les objectifs pédagogiques, d'intégrer les propositions de mises en situation. Les membres de la DTN sont tout à fait conscients de leurs forces et faiblesses et notamment du potentiel limité de formateurs disponibles pour les structures qui seront intéressées. C'est la même réflexion qui a guidé la création de la plateforme de formation à distance **IF3FA** (Institut de Formation de la FFFA).

L'objectif de cette action est donc de filmer en qualité professionnelle des situations au sein « **d'écoles pilotes** ». Les vidéos retravaillées et accompagnées de consignes de nos formateurs fédéraux permettront aux enseignants et animateurs de toute la France, de proposer ces nouvelles pratiques. Des sessions à distance au travers de classes virtuelles finiront de répondre aux questions de nouveaux ambassadeurs de ces disciplines.

La qualité des images et de l'outil de formation à distance est donc déterminante.

« FORMER POUR ENCADRER A LA FFFA » :

Le projet global de développement de la « **MFL** » vers le plus grand nombre passe forcément au travers des structures d'animation et des écoles.

Le souhait est de faire découvrir au plus grand nombre possible ces nouvelles activités. Cette ouverture est une étape vers l'accueil d'un maximum de jeunes dans les structures fédérales.

Nous avons précédemment décrit le rôle facilitateur du « **PASS 3D** » créé dans cette logique.

Cependant, nous sommes conscients que l'intégration durable de ces nouveaux jeunes au sein des clubs ne peut se faire qu'avec des animateurs formés.

C'est pourquoi, la FFFA conçoit **des brevets fédéraux** adaptés à l'accueil et à l'encadrement des jeunes.

Les contenus sont en voie de finalisation.

Les thèmes déclinés traitent de fair-play et de citoyenneté, mais aussi de pédagogie liée aux spécificités de l'encadrement de jeunes à partir de 8 ans au football américain et au flag.

Ces nouveaux modules s'intégreront au sein du Projet Fédéral de Formation.

Au regard de la structuration fédérale et du nombre de formateurs fédéraux, il est important que les **CTRF** et **RTR** soient aussi des piliers de ce développement que l'on souhaite national. Ils s'ajouteront aux « **Formateurs Fédéraux** » formés et validés chaque année par la Direction Technique Nationale. C'est pourquoi des séminaires de la DTN comporteront des sessions de formation spécifique.

Coût de l'action		Subvention (autorité publique qui établit la convention)	
		Montant	Taux de financement
	100 000 €	56 000 €	56%
2018	50 000 €	40 000 €	
2019	27 000 €	10 000 €	
2020	23 000 €	6 000 €	
Charges les plus importantes			
2019	Organisation des sessions de formations de formateurs et de CA	5 000 €	
2020	Organisation des sessions de formations de formateurs et de CA	5 000 €	

b) Public(s) visé(s) :

- Intervenants des associations, centres de loisirs, maisons pour tous.
- Enseignants des jeunes de 8 à 14 ans.
- Animateurs, éducateurs des clubs de la FFFA.
- CTRF / RTR des ligues.
- Dirigeants, entraîneurs des fédérations européennes de football américain.

c) Localisation :

- Quartiers, communes, départements, régions, territoire métropolitain, Outre-Mer, pays (pour les actions relations internationales).
- Priorité sur les QPV et ZRR tant pour les écoles et associations que pour les clubs.
- Toutes les ligues régionales.

d) Moyens mis en œuvre :

- % de temps de travail des membres de la DTN pour concevoir les contenus de formation.
- % de temps de travail des salariés fédéraux pour la gestion des actions de formation (administration, communication, gestion de la plateforme de formation...).
- Coûts liés à l'élaboration de vidéos support de formation.
- Coûts liés à l'élaboration de supports de formation.
- Coûts de formation des intervenants et animateurs non fédéraux.
- Coûts de formation des animateurs et éducateurs des clubs.
- Coûts de formations et accompagnement des CTRF et RTR.
- Frais liés aux Services Civiques en appui du projet global.

Calendrier	Outil	Démarche
Avril 2019	Supports de formation	Travail sur les créations Ecole de Cheer
Avril - Mai 2019	Supports de formation	Finition des contenus de formation de FA jeune
Juin 2019	Formation	Formation des futurs formateurs
Septembre 19 – Janvier 2020	Plateforme de formation + évaluations en présentiel	Période des Formations

ANNEXE 2

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Indicateurs quantitatifs :

Action n° (dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des d'indicateurs par action)	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs de référence	Valeurs cibles	
				2019	2020
Action 1 : Développer la MFL	Informé	Nombre de plaquettes distribuées		250	500
	Pratiquer	Nombre de d'actions MFL organisées		100	200
		Nombre de jeunes ayant découvert la MFL		G : 1500 F : 750	G : 2500 F : 1200
	S'intégrer	Nombre de licenciés grâce au PASS 3D		0	300
		Nombre de PASS 3D distribués		2250	3700
		Nombre de stages de ligues FA féminin	2	3	4
		Nombre de matchs inter-ligues de FA féminin	2	4	8
	Action 4 : Former et se former	Former pour encadrer à la FFFA	Nombre de Brevets Fédéraux délivrés		50
Nombre de Formations à distance IF3FA				50	75
Nombre de séminaires de formation de formateurs				3	5

Indicateurs qualitatifs :

Communication :

- *Enquête auprès des clubs, CD et ligues sur les « PASS 3D ».*

Etablir la traçabilité des PASS 3D

- *Evaluation du dispositif au niveau national faite par l'ETP chargé de la coordination du projet*

Questionnaires auprès des ligues (élus et techniciens).

Questionnaires auprès des milieux associatifs.

Questionnaires auprès du milieu scolaire.

- *Evaluation auprès des personnes hors FFFA qui se forment via l'IF3FA.*

- *Compte rendu et débriefing avec les CTRF / RTR.*

- *Enquête auprès des structures qui développent la MFL et la MCL.*

- *Enquête auprès des jeunes qui pratiquent.*

- *Enquête auprès des femmes qui jouent au football américain.*

- *Etude qualitative sur les retombées des stages au niveau sportif (technique et tactique).*

Ces questionnaires sur la qualité du service informatif et formatif donné seront bâtis sur la base de l'échelle de satisfaction suivante :

- *très satisfaisant - plutôt satisfaisant - plutôt insatisfaisant - très insatisfaisant - sans opinion.*

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 de la CPO est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

L'évaluation conjointe prévue par l'article 10 de la CPO donne lieu, a minima, à une réunion annuelle.

En fin de CPO, l'association communique à l'administration un bilan final, qualitatif et quantitatif. L'administration procède à l'évaluation globale de la CPO.

ANNEXE 3

BUDGET 2018 (N)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services	15 000		17 000
Achat de matières et de fournitures	30 000	71 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures	35 000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		Ministère des Sports	110 000
Locations			
Entretien et réparation	15 000	Région(s)	
Assurance	5 000		
Documentation	20 000	Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaires et honoraires		Commune(s)	
Publicité, publication	20 000	FFFA	150 000
Déplacements, missions	30 000	Organismes sociaux	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges des personnels			
Rémunération des personnels	90 000	L'agence de services et de paiement (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	12 000	Aides privées	10 000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisation, dons manuels ou legs	5 000
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	292 000	TOTAL DES PRODUITS	292 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	5 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 000	Prestation en nature	1 000
Personnel bénévole	5 000	Dons en nature	1 000
TOTAL	7 000	TOTAL	7 000

BUDGET 2019 (N+1)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services			
Achat de matières et de fournitures	20 000	74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		Ministère des Sports	0
Locations			
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaires et honoraires	1 000	Commune(s)	
Publicité, publication	1 000	FFFA	23 000
Déplacements, missions	6 000	Organismes sociaux	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges des personnels			
Rémunération des personnels	54 000	L'agence de services et de paiement (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisation, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	29 000
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	82 000	TOTAL DES PRODUITS	82 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	5 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 000	Prestation en nature	1 000
Personnel bénévole	5 000	Dons en nature	1 000
TOTAL	7 000	TOTAL	7 000
<p>L'association sollicite une subvention de 29 000€ pour l'année 2019 (utilisation des fonds perçus en 2018 et non utilisés - code comptable 78)</p>			

BUDGET 2020 (N+2)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services			
Achat de matières et de fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		Ministère des Sports	40 500
Locations			
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation	1 000	Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaires et honoraires	1 000	Commune(s)	
Publicité, publication	1 000	FFFA	37 500
Déplacements, missions	10 000	Organismes sociaux	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges des personnels			
Rémunération des personnels	65 000	L'agence de services et de paiement (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisation, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	78 000	TOTAL DES PRODUITS	78 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributeurs volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	5 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 000	Prestation en nature	1 000
Personnel bénévole	5 000	Dons en nature	1 000
TOTAL	7 000	TOTAL	7 000
L'association sollicite une subvention de 40 500 qui représente 39 % du total			

ANNEXE 4 modifiée

Subventions attribuées par projet et par action sur 3 années. Aucune fongibilité entre action ne sera possible.

Les indicateurs rattachés aux actions retenues pourront être revus lors de l'évaluation annuelle du/des projet(s).

Projet développement de la Mini French Ligue (MFL)	300 000 €
• Action : « Faire connaître et développer la MFL	200 000 €
• Action : « Former et se former »	100 000 €

Le montant total de l'aide allouée par l'Etat au titre de la CPO 2018-2020 est modifié pour s'établir désormais à 169 500 €, soit 29 000 € en 2019 et 40 500 € en 2020.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10261	00020447501	95	EUR

Domiciliation
CIC AUBERVILLIERS LA COURNEUVE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	3006	6102	6100	0204	4750	195

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC AUBERVILLIERS LA COURNEUVE
21 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
93300 AUBERVILLIERS
☎ 33143621850

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
AMERICAIN
79 RUE RATEAU
93120 LA COURNEUVE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ